

Communiqué de presse

Avis d'élection – Jacques Frei débute son mandat au sein du CJB

Durant le mois de décembre, le Conseil du Jura bernois a accueilli un nouveau membre, en la personne de Monsieur Jacques Frei, conseiller municipal à Court et actuel président du PDC Jura-Sud.

Monsieur Frei débute ainsi son mandat au sein du CJB en cours de législature et succède à Marcel Winistoerfer.

LPASoc – Loi sur les programmes d'action sociale

Le Conseil du Jura bernois a pris connaissance de la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc) régissant l'entier des prestations d'aide sociale institutionnelle, à l'exception du soutien aux adultes en situation de handicap. Ce remaniement permet clairement de distinguer l'aide sociale individuelle de l'aide sociale institutionnelle.

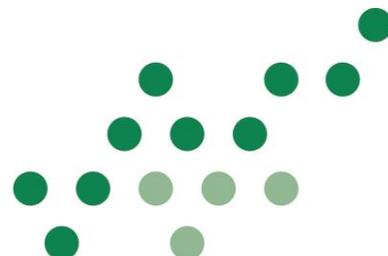
Dans sa prise de position, le CJB a notamment rappelé l'importance de la collaboration entre le canton et les communes dans l'inventaire et l'analyse des besoins en programmes d'action sociale. Le CJB a également insisté sur le fait que les programmes d'action sociale et leur qualité doivent être assurés tant dans la partie francophone que dans la partie alémanique du canton.

Le CJB a également rappelé l'importance de disposer de places d'accueil suffisantes afin de pouvoir répondre aux besoins actuels. De plus, l'obligation d'admission dans des cas exceptionnels est jugée non concevable pour nos institutions dans la région car ces dernières ne disposent pas forcément des infrastructures nécessaires pour accueillir des cas d'urgence. Cette obligation d'admission pourrait également amener à devoir placer une personne francophone dans la partie alémanique par manque de place. Le Conseil du Jura bernois insiste donc sur le fait qu'il est préférable de privilégier en premier la mise à disposition du nombre adéquat de places d'accueil, puis d'envisager, dans un deuxième temps, les placements en cas d'urgence.

LFFIs – Consultation sur la loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques

Le canton de Berne prévoit un nombre important de projets d'investissement dans les années à venir. De ce fait, une forte augmentation des besoins d'investissement se fera sentir à partir de 2022.

Cependant, au regard des moyens financiers actuellement disponibles, le canton de Berne n'est pas en mesure d'assurer le financement de ces projets dans leur entier. C'est pourquoi le gouvernement s'est prononcé en faveur de la création d'un Fonds de financement qui permettra, à terme, d'assurer le soutien pour une partie de ces projets. Le CJB a donné un retour positif quant à cette consultation.



LFP – Consultation sur la modification de la loi sur le pilotage des finances et des prestations

Après avoir pris connaissance du contenu de cette consultation portant essentiellement sur l'instauration des bases légales relatives à la mise en place du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), le CJB approuve, sans remarque particulière, la présente modification de loi.

Subventions – 7 subventions octroyées pour le mois de décembre 2018

Dans le cadre du Fonds du sport, le Conseil du Jura bernoise verse deux subventions de 5'000 francs chacune pour l'organisation de la course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret (VCV) ainsi que pour la course VTT Eole Bike, organisée par le Vélo-Club Tramelan.

La Paroisse de Diesse et le Syndicat Chevalin de Bellelay reçoivent chacun-e une subvention de 2'000 francs pour l'organisation de la Course de la Solidarité et le 24^{ème} Concours Promotion.

Finalement, le Conseil du Jura bernois octroie une subvention de 38'190 francs à la commune de Tramelan pour la réfection d'éléments au sein de la patinoire ainsi qu'une subvention de 1'390 francs pour l'achat de divers matériel sportif par le Tennis Club de La Neuveville.

Dans le cadre du Fonds de loterie, une aide financière de 16'310 francs est versée à la commune de Grandval pour la création d'une nouvelle place de jeux.

La Neuveville, le 17 décembre 2018

Informations

- Roland Benoit, président du CJB, 079 358 74 49
- Kim Maradan, secrétaire générale du CJB, 031 636 57 62, 079 482 34 72

